

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 16 avril au 13 mai 2025

1 Actualités européennes

- [La Commission européenne sollicite des avis sur le logement dans le cadre de l'élaboration d'un plan de lutte contre la crise de l'accessibilité financière](#)
- [La Commission européenne modifie les règles en matière d'aides d'État afin d'assurer l'accès du public à la justice en matière d'environnement](#)
- [Paquet d'infractions de mai – décisions clés en matière d'énergie, la Belgique est concernée](#)
- [Les députés européens acceptent de modifier le statut européen de protection du loup](#)
- [8 millions d'euros d'aide européenne en faveur de 2 400 employés licenciés en Belgique](#)

2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

27 mai 2025	Conseil « Affaires générales » (CAG)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil
5-6 juin 2025	Conseil « Transports, télécommunications et énergie » (TTE)	L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le site web du Conseil

3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- [Proposition de règlement modifiant le règlement instituant le Fonds social européen plus \(FSE +\) en ce qui concerne des mesures visant à relever des défis stratégiques](#)

L'examen à mi-parcours de la politique de cohésion offre aux États membres l'occasion de réorienter les ressources de la période 2021-2027 en faveur d'investissements dans les capacités de défense, la compétitivité, la préparation et l'autonomie stratégique de l'UE et dans d'autres priorités émergentes, y compris les objectifs du pacte pour une industrie propre, en présentant à la Commission les modifications correspondantes des programmes. Pour renforcer ces aspects, il est nécessaire que la population dispose des compétences adéquates. Dans le contexte démographique actuel, les pénuries grandissantes de compétences et de main-d'œuvre constituent un obstacle majeur à la croissance et à l'ajustement économique. Investir dans le développement des compétences et la mobilité

de la main-d'œuvre paraît central. Le cadre pour les investissements dans le capital humain au titre de la politique de cohésion établi par le règlement instituant le Fonds social européen plus (FSE +) n'est pas suffisamment aligné sur ces nouvelles priorités. La présente proposition prévoit des adaptations du règlement instituant le Fonds social européen plus pour atteindre ces objectifs.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 30 juin 2025.

4 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- [Plan européen pour un logement abordable en Europe](#)

Le tout premier Plan européen pour le logement abordable visera à répondre à la crise du logement qui touche des millions de personnes à travers l'Union. Ce plan aura pour objectif d'aider les États membres, les régions et les villes à augmenter l'offre de logements abordables et durables, tout en améliorant l'accès au logement pour les personnes dans le besoin. Il s'attaquera aux causes structurelles de cette crise et mobilisera des investissements publics et privés à cette fin. L'initiative respectera le principe de subsidiarité et apportera une valeur ajoutée européenne, en s'appuyant sur des outils appropriés et des bonnes pratiques.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 4 juin 2025

5 Cour des comptes européenne

- [Rapport spécial 13/2025 : Facilité pour la reprise et la résilience et soutien à la transition numérique dans les États membres – Une occasion manquée d'adopter une véritable stratégie pour répondre aux besoins liés au numérique](#)

La facilité pour la reprise et la résilience (FRR) est actuellement la plus grande pourvoyeuse de fonds européens en faveur de la transition numérique de l'UE, qu'elle finance à hauteur de 150 milliards d'euros. La Cour s'est demandée si les mesures liées au numérique figurant dans les plans nationaux répondaient aux principaux besoins précédemment mis en évidence dans ce domaine et si elles contribueraient efficacement à la transition numérique. La Cour constate que certains États membres ne dirigeaient pas les fonds de l'UE en priorité vers des mesures susceptibles de répondre à ces besoins. En outre, les indicateurs communs de la FRR ne sont pas bien alignés sur ceux de la stratégie numérique de l'UE, ce qui limite leur capacité à mesurer la contribution réelle de la FRR à la transition numérique. La Cour recommande que les futurs programmes de financement assortis d'objectifs numériques imposent clairement de répondre aux principaux besoins numériques recensés et qu'ils disposent d'indicateurs de performance qui correspondent aux objectifs de la politique numérique de l'UE.

6 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : 26 mai 2025.